

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

RÈGLEMENT NUMÉRO 474-1-2022

Règlement modifiant le règlement numéro  
474-2021 relatif à la tarification des biens  
et services de la Municipalité pour l'année  
2022 afin de mettre à jour certains tarifs

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a adopté, le 18 janvier 2022, le règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022;

ATTENDU la nécessité de procéder à la mise à jour de certains tarifs;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 8 mars 2022 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par \_\_\_\_\_;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 8 mars 2022;

Il est proposé par xxx  
Appuy par xxx  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :

***Règlement numéro 474-1-2022 modifiant le règlement numéro 474-2021 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2022 afin de mettre à jour certains tarifs***

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIVIT :

**ARTICLE 1**

Le précédent préambule fait partie intégrante du règlement de tarification numéro 474-1-2022 comme s'il était ici au long réité.

**ARTICLE 2**

Le tableau relatif à la « Célébration de mariage » de la section 2.1 Administration générale sous l'annexe A est remplacé par le tableau suivant :

CÉLÉBRATION DE MARIAGE	TARIFICATION
Mariage et union civile (célébration) incluant les frais de déplacement et frais de publication *Tarif minimum perçu	Selon le tarif des frais judiciaires – mariage civil

	et union civile du Ministère de la Justice
Frais de service	Remise de 100 \$ au célébrant dûment autorisé

### ARTICLE 3

Le tableau relatif aux « Clés » de la section 2.3 Service des loisirs sous l'annexe A est remplacé par le tableau suivant :

CLÉS	TARIFICATION
Carte/puces ** (valide pour 2 ans à partir des années paires) de l'accès à la descente de bateau du quai municipal	
Résident	Gratuit \$ (2 ans) *
Non résident	150\$ (2 ans) *
Clé pour tennis	15 \$
Clé électronique pour les organismes	2 clés électroniques gratuites par organisme 20\$***/par clé supplémentaire demandé 20\$***/par clé électronique perdue

### ARTICLE 4

L'annexe A est modifié par l'ajout du libellé suivant à la fin de la section 2.3 Services des loisirs :

***Les taxes applicables et les frais d'administration sont inclus dans les tarifs du Service des loisirs.***

### ARTICLE 5

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement numéro 474-2021 qu'il modifie.

### ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
À LA SÉANCE ORDINAIRE DU xxxx 2022**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Bernard Daoust  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet : 8 mars 2022  
Adoption du règlement : xxx  
Entrée en vigueur : xxx

**PROJET DE RÈGLEMENT**